

Sauvetage | Croix de Bronze

Prérequis : Détenir le brevet de Médaille de bronze

Durée : 20 heures + 4h d'évaluation

Local : Piscine (porte 13)

Moniteur : Laurie-Anne Robert

Coût : Gratuit (excluant le masque de poche)

Point de rencontre lors du premier cours : Sur le bord de la piscine à 16h

Dates des cours :

1	Samedi	11 mai 2024	16h à 20h
2	Samedi	18 mai 2024	16h à 20h
3	Samedi	25 mai 2024	16h à 20h
4	Samedi	1 ^{er} juin 2024	16h à 20h
5	Samedi (<i>Révision et simulation d'examen</i>)	8 juin 2024	16h à 20h
6	Samedi (<i>Évaluation</i>)	15 juin 2024	16h à 20h

Autres informations :

- Vous pouvez seulement manquer 4 heures de formation pour de bonnes raisons. Un souper de famille ou d'autres loisirs ne sera pas autorisé comme raisons d'absences.
- La ponctualité est importante. Si un candidat doit arriver en retard, il est de sa responsabilité d'avertir la monitrice.
- Venir au bain lire 1 fois par semaine. Un entraînement sur papier vous sera donné par la monitrice. Vous devrez faire signer ce document à chaque entraînement. Toutefois, si vous faites partie d'une équipe sportive ou que vous pratiquez un sport de compétition, un arrangement sera possible avec la monitrice.

Matériel obligatoire :

- Manuel canadien de sauvetage (fourni par le complexe sportif);
- Masque de poche (disponible à la réception de la piscine - \$);
- Gants;
- Sifflet;

- Short et t-shirt qui peuvent aller dans l'eau;
- Serviette, lunettes, casque de bain et sandales;
- Bouteille d'eau et collations;
- Papier et crayons.

Inscription:

- Par internet : <https://complexe.jdlm.ca/>
- En personne au Complexe sportif JDLM

Politique d'annulation :

- Il est possible d'annuler le cours sans frais avant le début du cours.
- Toutefois, en raison d'un problème médical, avec une présentation d'un billet médical à l'appui, il est possible de faire l'annulation du cours sans frais supplémentaire autre que le manuel du cours.
- Si le participant annule le cours après le début des cours, celui-ci doit payer le livre du cours.

*** En inscrivant votre enfant pour ce cours, vous acceptez cette politique de remboursement.*

La gratuité des formations de sauveteurs et de moniteurs aquatiques est rendue possible grâce au financement du Gouvernement du Québec ainsi qu'à l'implication de plusieurs partenaires.

